



Assemblée Générale du lundi 11 juillet 2011

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2010

Les comptes établis par notre expert comptable ont été vérifiés par le Commissaire au compte le 19 mai 2011.

Les comptes sont à la disposition des participants à cette assemblée et je me limiterai à quelques points essentiels :

- Les produits se sont élevés à 73 338 € contre 72 340 € en 2009, 70 110 € en 2008, 100 965 € en 2007, 102 446 € en 2006 et 134 075 € en 2005.
La contribution de la FNTP a été de 60 000 € en 2010, 2009 et 2008 contre 90 000 € en 2006 et 2007. Il est à noter que la FNTP nous a demandé d'élaborer notre budget 2011 sur la base d'une participation maximum de 45 000 €.
Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2010 est de 92 (30 personnes morales et 62 personnes physiques) en stabilité par rapport à 2009 (93 : 66 et 27 respectivement au 31-12-2009). Le montant perçu s'élève à 13 038 € contre 12 340 € en 2009, 10 110 € en 2008, 10 960 € en 2007 et 9 300 € en 2006.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 59 482 € contre 82 572 € en 2009, 74 231 € en 2008, 110 251 € en 2007, 106 958 € en 2006 et 121 335 € en 2005.
La secrétaire administrative à mi-temps a été licenciée le 6 janvier 2009. Celle-ci nous a attaqués devant les prud'hommes et aucune conciliation ne s'avérant possible, l'affaire a été confiée à un avocat en vue d'un jugement le 22 juin 2010 qui s'est conclu par une audience de départage intervenue le 17 mai 2011 et dont le résultat nous a été annoncé pour le 7 juillet. Asco-TP a dû provisionner en conséquence (26 000 €) pour tenir compte des risques qui en découlent. La réduction drastique des dépenses et le report du projet de « Photothèque » avec l'ENPC ainsi que l'ajournement de la campagne de promotion et de diverses actions, ont provoqué une diminution des charges d'exploitation par rapport à 2009.
- Les principaux postes de dépense sont les suivants :
 - Location immobilière = 19 280 € contre 25 429 € en 2009 et 13 647 € en 2008
 - Internet = 4 703 € (hébergement 277 €, traductions 1 542 € et réalisation des rubriques 2 884 €) contre 15 013 € (hébergement 2 402 € et réalisation des rubriques 12 610 €) et 26 035 € en 2008 (hébergement 14 107 € et réalisation des rubriques 11 927 €) ;
 - les honoraires = 4 545 € (expert comptable et commissaire aux comptes) contre 5 023 € en 2009 et 4 880 € en 2008 ;
 - la réalisation de la lettre papier = 5 610 € (n°23 et n°24, pour le n°24, les envois par courriers postaux ont été réalisés par l'imprimeur). Le coût d'une lettre est resté stable par rapport à 2009 ;
 - les frais de déplacements et de représentations = 3 355 € contre 4 840 € en 2009, 2 720 € en 2008 (certains déplacements en 2008 ont été pris en charge par la profession).
 - les frais de personnel = 2 778 € contre 2 115 € en 2009, 13 682 € en 2008 (licenciement de la secrétaire à ½ temps le 6 janvier 2009).
 - les provisions dues aux risques liés aux Prud'hommes = 26 000 €.



Budget 2010

Compte de résultat 2010 avec rappel 2009

	Année 2010	Année 2009
Produits d'exploitation	73 338	72 340
Charges d'exploitation	59 482	82 573
Résultat d'exploitation	13 856	-10 233
Résultat financier	934	1 237
Résultat de l'exercice	14 790	-8 996

Bilan simplifié

	Au 31-12 2010	Au 31-12-2009
ACTIF		
Immobilisation	1 043	2 980
Caution	3 203	3 203
Créances	1 500	0
Charges constatées d'avance	787	1 829
Placement et disponibilités	195 370	194 748
Total	201 902	202 760
PASSIF		
Report à nouveau	151 387	160 382
Résultat de l'exercice	14 790	-8 996
Provision	26 000	16 000
Dettes Fournisseurs	9 725	20 374
Produits constatés d'avance	0	15 000
Total	201 902	202 760